Informations de base

1993/1161(CNS) CNS - Procédure de consultation Directive	Procédure terminée
Protection contre l'introduction d'organismes nuisibles aux végétaux (modif. direct. 77/93/CEE) **Subject** 3.10.09.02 Phytosanitaire, phytopharmacie	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/03/1993	Publication de la proposition législative	COM(1993)0099	Résumé
24/05/1993	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/06/1993	Vote en commission		Résumé
15/07/1993	Débat en plénière		Résumé
20/01/1997	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
20/01/1997	Fin de la procédure au Parlement		
30/01/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1993/1161(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/3/04599

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A3-0208/1993 JO C 255 20.09.1993, p. 0004	29/06/1993	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T3-0469/1993 JO C 255 20.09.1993, p. 0226-0242	16/07/1993	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1993)0099 JO C 097 06.04.1993, p. 0013	16/03/1993	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0594/1993 JO C 201 26.07.1993, p. 0031	26/05/1993	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Directive 1997/0003
JO L 027 30.01.1997, p. 0030

Directive 1994/0013
JO L 092 09.04.1994, p. 0027 Résumé

Protection contre l'introduction d'organismes nuisibles aux végétaux (modif. direct. 77/93/CEE)

1993/1161(CNS) - 16/07/1993 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement a adopté le rapport de M. José VAZQUEZ FOUZ (PSE, E) qui porte sur les points suivants: - inclusion des Iles Canaries dans le champ d'application de la directive; - assouplissement des règles applicables aux contrôles officiels; - suppression de la faculté, pour les Etats membres, de décider des dérogations, selon des conditions particulières, à certaines obligations imposées pour le régime phytosanitaire communautaire; - adaptation de certaines dispositions techniques des annexes. Le Parlement demande que, préalablement à la pleine application de la réglementation phytosanitaire aux Iles Canaries, des mesures de protection spécifiques adaptées aux caractéristiques particulières de l'archipel soient instaurées. En ce qui concerne les dérogations dont la suppression sera immédiate, il faut que les Etats membres transmettent à la Commission les informations requises afin de procéder à la modification éventuelle de certains aspects de l'annexe de la directive phytosanitaire.

Protection contre l'introduction d'organismes nuisibles aux végétaux (modif. direct. 77/93/CEE)

1993/1161(CNS) - 16/03/1993 - Document de base législatif

La directive 77/93 a institué des mesures de protection contre l'introduction et la propagation dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou produits végétaux. La présente proposition vise à étendre les dispositions de cette directive aux îles Canaries et en institue d'autres en vue de sauvegarder la nature particulière de la production agricole locale. Elle adapte aussi aux impératifs du marché interne ses dispositions relatives aux dérogations aux règles générales.

Protection contre l'introduction d'organismes nuisibles aux végétaux (modif. direct. 77/93/CEE)

1993/1161(CNS) - 26/05/1993 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité approuve la proposition de la Commission. Il recommande toutefois que, lors de mouvements entre deux points de la Communauté comportant le passage par un pays tiers, des emballages hermétiquement clos et scellés soient utilisés. L'avis a été adopté à l'unanimité.

Protection contre l'introduction d'organismes nuisibles aux végétaux (modif. direct. 77/93/CEE)

1993/1161(CNS) - 29/03/1994 - Acte final

Le Conseil a adopté cette directive en complétant la proposition initiale pour proroger l'application de certaines des mesures prévues par la directive 77 /93 pour une période se terminant six mois après la date à laquelle les Etats membres doivent avoir mis en application les futures dispositions relatives aux annexes de cette directive, en vue de la protection des départements français d'outre mer et des îles Canaries. Les Etats membres doivent transposer la directive avant le 01.01.1995.